



Delai prescription credit revolving

Par **caro119**, le **06/09/2017** à **10:26**

Bonjour,

J'ai contracté un credit revolving en 2003. Ma dernière mensualité est de 2008. N'ayant pas tout remboursé, j'ai continué de recevoir chaque mois des relevés de compte avec les intérêts qui augmentaient mon dû chaque mois un peu plus. J'ai déposé en 2015 un dossier banque de france qui m'a accordé un moratoire jusque fin 2017. Je me demande si à la fin de se moratoire, je pouvais éventuellement faire valoir mon droit de prescription vu que la société de credit ne m'a jamais demandé par jugement ou autre de payer la totalité, je n'ai même jamais reçu de courrier d'huissiers. Qu'en pensez-vous?